

2F CONCEPT

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 euros
Siège social : 39 rue de la navigation
68400 RIEDISHEIM
900 139 619 R.C.S Mulhouse

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le trente et un octobre,
à dix heures,
Au siège social sis 39 rue de la navigation – 68400 RIEDISHEIM

L'associé unique et président de la société par actions simplifiée 2F CONCEPT au capital de 200 euros, dont le siège social est situé 39 rue de la navigation – 68400 RIEDISHEIM, Frédérique Fischer

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Dissolution anticipée ou non de la société ;
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, vu les dispositions de l'article L223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024 qui font apparaître que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, propose la dissolution de la société à compter de ce jour.

Cette résolution est rejetée.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du rejet de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution de la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que :

Paraphe


- Sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- La situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Frédérique FISCHER

Signé par :

B3E28870BE49406...